

"La France proposera à ses partenaires de la CEE une union qui bouleversera les structures de l'Alliance" dans Combat (3 novembre 1961)

Légende: Le 3 novembre 1961, le quotidien français Combat détaille les lignes directrices du Plan Fouchet pour un projet de traité d'Union politique européenne.

Source: Combat. de la Résistance à la Révolution. dir. de publ. Smadja, Henri. 03.11.1961. Paris: Combat.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_france_proposera_a_ses_partenaires_de_la_cee_une_union_qui_bouleversera_les_structures_de_l_alliance"_dans_combat_3_novembre_1961-fr-fb2b590c-d7cc-4671-baeb-9053ab53a63e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

La France proposera à ses partenaires de la CEE une union qui bouleversera les structures de l'alliance

Chargée lors de la dernière rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement des « Six », le 18 juillet à Bonn, de présenter « des propositions sur les moyens qui donneront aussitôt que possible un caractère statutaire à l'union de leurs peuples », la commission dirigée par M. Fouchet, ambassadeur de France à Copenhague, se réunira à Paris le 10 novembre, au lendemain de l'ouverture à Bruxelles des négociations pour l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

La délégation française a mis au point un projet d'« Union européenne » que *Combat* est en mesure de présenter aujourd'hui à ses lecteurs. Ils mesureront le caractère révolutionnaire du projet que les Français soumettront la semaine prochaine à l'appréciation de leurs collègues de la commission : il dénote une évolution certaine, considérable, de la pensée politique européenne du général de Gaulle. Il ouvre les portes à une véritable relance politique de l'Europe, et ce, au moment même où l'Angleterre est appelée à partager la destinée du continent.

Des perspectives entièrement nouvelles se font jour, qui bouleversent les données passées. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, en exclusivité, l'analyse de ce document capital.

Le projet de la délégation française de la Commission Fouchet comporte 18 articles classés en 3 parties :

a) *Un Préambule*, qui rappelle les buts poursuivis par les six Etats : coopérer dans les domaines de la politique extérieure, de la défense ; promouvoir l'expansion des économies. Le projet propose la création d'une union d'Etats, dont le nom officiel sera : « *l'Union* » ;

b) *L'étude* des organes constitutifs de l'Union.

On prévoit la création d'un Conseil, fonctionnant sur le modèle de l'actuel Conseil des ministres du Marché commun. Ce Conseil, qui se réunirait tous les quatre mois, n'aura pas un caractère supranational. Ses décisions seraient prises à l'unanimité, étant bien entendu que les Etats hostiles à une décision pourraient s'abstenir : la décision ne les concernerait pas. Une **Commission politique**, sorte de secrétariat permanent, composée de hauts fonctionnaires, siégeant à Paris, préparerait les décisions du Conseil et en contrôlerait l'exécution.

Enfin, le projet prévoit la création d'une ASSEMBLEE, ce qui constitue une concession importante du général de Gaulle, hostile à l'origine à la constitution de l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg : le chef de l'Etat voulait même antérieurement supprimer la responsabilité de la Commission de Bruxelles devant l'Assemblée. Cette fois, le général de Gaulle propose lui-même la création d'une Assemblée.

Révision automatique

c) *La troisième partie concerne les dispositions générales*, et c'est de loin la partie la plus importante du texte, notamment par ses articles 16 et 17. En effet, *l'article 16 prévoit la révision automatique du traité trois ans après son entrée en vigueur*, de façon à rendre plus efficace et toujours plus actuelle la coopération entre Etats. Là encore, les idées antérieurement exprimées par le général de Gaulle et M. Michel Debré sont dépassées.

Quant à l'article 17, il prévoit l'ouverture de l'Union à tous les membres des Communautés : autrement dit, l'Angleterre pourrait adhérer à l'Union une fois son adhésion admise au sein des « Six ».

Ce projet appelle les remarques suivantes :

1. **Il témoigne de très importantes concessions de la part du général de Gaulle.** Les projets autrefois présentés par le chef de l'Etat avaient été refusés par les partenaires de la France parce qu'ils constituaient

« un pas en arrière ». Cette fois, le général de Gaulle en fait « deux en avant », et par la proposition de la création d'une Assemblée, et par la teneur de l'article 16.

2. Les autres pays n'ont présenté que des notes. Aucun autre gouvernement n'a soumis un projet aussi structuré et charpenté que celui-ci.

3. L'Angleterre y marque un grand intérêt. Elle a manifesté une grande curiosité à l'égard du projet français et nous croyons savoir qu'elle a effectué une démarche au Quai d'Orsay pour avoir communication du projet.

4. Ce projet engage le gouvernement français. Le Quai d'Orsay a reçu l'instruction de minimiser l'importance du projet, sur lequel le Conseil des ministres n'a tenu aucune réunion. Le chef de l'Etat a reçu M. Christian Fouchet qui lui a présenté une analyse très complète du texte.

Bien que le Quai prétende qu'il s'agit d'un document de travail qui n'engage que la délégation française et non pas le gouvernement, le fait que le chef de l'Etat ait donné son accord à M. Fouchet que M. Debré ait lu et approuvé ce document, que M. Couve de Murville le défende, prouve amplement le contraire.

Comment réagissent les partenaires ? La délégation française peut être assurée de l'appui plein et entier des Allemands, surtout en ce qui concerne la deuxième partie du projet. Les Allemands seraient même favorables à l'idée que Paris fût le siège de la Commission politique.